



## La Taxe Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TiEOM)

Actuellement, sur les 10 communes de la Vallée de l'Albarine (**Arandas – Argis – Chaley – Cleyzieu – Conand – Nivollet Mtg – Oncieu – St Rambert en B – Tenay - Torcieu**), la taxe d'ordures ménagères appliquée sur la taxe foncière 2020 dépend uniquement de la base foncière de l'habitation ou du local.

**Aussi, le conseil communautaire du 13 février 2020 a adopté, pour l'année 2020, un taux de TEOM à 9.91 % pour les 10 communes.**

**La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères avec part incitative entrera en application au 1<sup>er</sup> janvier 2021**, avec la comptabilisation des collectes de bacs. Parallèlement, il est rappelé que le taux de TEOM appliqué sur la base foncière de chaque habitation ou local, doit être identique pour les 53 communes du territoire.

L'objectif est de réduire la quantité de déchets ménagers résiduels en offrant aux usagers la possibilité d'agir, en partie, sur le montant de leur taxe.

**A partir du 01/01/2021, chaque collecte de votre bac sera payante et répercutée sur la taxe foncière 2022.**

La taxe d'ordures sur la taxe foncière 2022 comportera une part fixe liée à la base foncière + une part incitative qui dépendra du nombre de collectes effectuées sur une année civile.

### A RETENIR

**Montant TiEOM sur taxe foncière 2022 = part fixe + part incitative**  
(Taxe d'ordures)

- Part fixe = base foncière de chaque bien immobilier x le taux d'ordures ménagères %
- Part incitative = nombre de collectes de l'année 2021 x tarif d'une collecte  
Attention, la part incitative est décalée d'une année, les collectes 2021 sont répercutées sur la taxe foncière 2022.

(Taux part fixe et tarifs collectes non connus à ce jour)

# Accès à mon compte personnel déchets !

Plus de 5000 comptes créés !

**Vous êtes propriétaires, connectez-vous !**

Afin de suivre les fréquences de collecte de votre bac d'ordures ménagères, vous pouvez activer votre compte personnel en vous connectant sur le site Internet de la CCPA .

***Pour connaître votre code d'accès, contactez le n° vert 0 800 35 30 25.***

**[www.cc-plainedelain.fr](http://www.cc-plainedelain.fr)**

Rubrique : Déchets → Accès à mon compte bac-poubelles (espace réservé aux propriétaires)

**Nous vous rappelons que le N° vert 0 800 35 30 25 est à votre disposition pour :**

- commander un bac
- échanger ou remplacer votre bac
- effectuer une maintenance sur votre bac (ex : couvercle cassé)
- signaler votre départ ou arrivée lors d'un déménagement (Obligatoire au même titre que l'eau ou EDF)
- connaître vos levées de bac
- signaler une erreur dans vos coordonnées (nom ou adresse)
- demander votre code d'accès personnel Internet
- signaler un problème d'accès à la rubrique...

**Les sacs jaunes pour la collecte sélective sont à retirer à la mairie ou aux ateliers municipaux de votre commune de résidence.**